



Bulletin
Municipal

n° 5 janvier 2018

Grandparigny



Le Grandparignais

En 2017, de nombreux travaux ont été réalisés sur l'ensemble des quatre communes comme le montrent les articles à l'intérieur de ce bulletin.

Pour les fêtes de fin d'année, selon le souhait des conseils communaux, nous avons enrichi l'éclairage des bourgs.

Avec l'esprit de solidarité qui nous anime et la cohésion que nous avons entre élus et personnel communal, pour 2018, nous respectons et continuons les programmes prévus dans chaque conseil communal, tout en présentant un budget sincère, équilibré et contrôlant les taux d'impôts de nos contribuables.

Travaux prévus : un programme de voirie sur chaque commune ;

- Commune déléguée de Chèvreville : extension de l'éclairage public, réaménagement d'évacuation d'eau pluviale pour la sécurité des personnes et des biens.
- Commune déléguée de Martigny : rénovation du presbytère.
- Commune déléguée de Milly : rénovation des salles (communale et de la Rotonde).
- Commune déléguée de Parigny : aménagement de la rue des écoles, réfection de la rue du Champ du Chêne, programme d'assainissement de la route des Brières, étude de faisabilité d'un nouveau lotissement.

Nous devons selon nos possibilités continuer à investir pour le bien vivre au quotidien et fournir du travail à nos entreprises et à leurs salariés (70% de l'investissement national est porté par les collectivités). Les travaux, les services auprès de la population, des associations et organisations diverses (dont manifestations festives) sur nos 4 communes doivent permettre l'attractivité de notre territoire et le développement économique. Cela se traduit déjà par l'augmentation du nombre d'élèves à notre école : il est passé de 159 à 175.

La nouvelle année porte le renouveau, au nom des maires délégués, de l'ensemble des conseillers municipaux, des employés communaux de Grandparigny et en mon nom personnel, je vous présente ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2018.

Gérard LOYER, Maire.

Bulletin semestriel d'information de la commune de Grandparigny
Mairie : 75 rue St-Berthevin 50600 Grandparigny
☎ 02 33 49 14 15 - Fax 02 33 49 85 32
Courriel : mairie.grandparigny@orange.fr
site internet : www.grandparigny-50.fr
Responsables : Gérard Loyer et Pierre Monier
Co-rédacteurs : Régine Mottais, Marie Pelé et Patrice Garnier
conception et impression : imp provinces - Parigny





Guide pratique

Mairie de GRANDPARIGNY: maire M. Gérard Loyer

Tel : 02.33.49.14.15 – Fax : 02.33.49.85.32

Courriel: mairie.grandparigny@orange.fr

Site: www.grandparigny.com

Mairie déléguée de Chèvreville: maire M. Gilbert Daniel

Téléphone: 02 33 49 48 90

Courriel: mairie.chevreville@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Martigny: maire M. Gérard Esneu

Téléphone: 02 33 49 00 02

Courriel: mairie.martigny@grandparigny.fr

Mairie déléguée de Milly: maire Mme Marie-Claude Hamel

Téléphone: 02 33 49 23 10

Courriel: mairie.milly@grandparigny.fr

Permanences secrétariats

Parigny

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h
Mercredi de 9 h à 12h30

Chèvreville

Lundi de 15h30 à 18h

Martigny

Vendredi de 14h à 18h30

Milly

Vendredi de 15h à 18h30

Ecole Publique

Directrice Mme Morin: 02 33 49 46 50

Restaurant scolaire

Mme Cheval 02 33 49 50 83

Garde d'enfants

Crèche halte garderie " Les Pitchouns" à Saint Hilaire du Harcouët.

Assistantes maternelles: RAM St Hilaire 02 33 79 46 10 ou mairies.
Contact 02 33 79 46 10

Résidences personnes âgées

Foyer logement "Les Hirondelles"

02 33 79 33 40

Résidence des Quatre Pommiers

06 77 36 01 84

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Renseignements dans toutes les mairies.

Responsable: Mme Marie Claude Hamel 02 33 49 23 10

Une permanence est assurée par Mme Jouenne le jeudi matin à la mairie de Grandparigny.

Service Aide à Domicile (ADMR)

Permanence en mairie de Grandparigny le mardi de 13 h 30 à 15 h 30
06 82 44 21 04

Salles polyvalentes

Réservations et renseignements dans toutes les mairies.

Tarif commun pour les habitants de la Commune

Salle paroissiale Parigny

Mme Leteinturier 09 83 31 89 99

Numéros d'urgence: n'oubliez pas de préciser votre village et le nom de votre commune déléguée.

Service des eaux et assainissement

Pompiers 18 ou 112

Médecin de garde

STGS 08 10 12 13 18 ou mairies

Gendarmerie 17

Pharmacie de garde

Gaz 0 800 47 33 33 ou mairies

Samu 115

118 418



Guide pratique



Collecte des ordures ménagères

A partir du 5 mars 2018, les habitants devront présenter leurs ordures ménagères dans des sacs translucides. Ces sacs remis gratuitement par la collectivité, seront à retirer en mairie à partir du 12 février sur présentation d'un justificatif de domicile.

Afin que l'ensemble des foyers puisse se fournir en sacs translucides, les sacs noirs seront encore autorisés jusqu'au 31 mars 2018. A compter du 1er juin, seuls les sacs translucides de la collectivité seront collectés.

Chèvreville: le vendredi à partir de 5h30, **Martigny:** le mercredi à partir de 13h00, **Milly:** le mercredi à partir de 10h

Parigny: le vendredi à partir de 5h30.

TRI SÉLECTIF

Des points d'apport volontaire pour le tri sélectif sont à votre disposition :

- Chèvreville Martigny: bourg
- Milly: Salle communale
- Parigny: place de la Douenne, parking Carrefour Market, entrée des Hirondelles

IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'Y DÉPOSER DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES OU AUTRES DÉTRITUS SOUS PEINE DE SANCTION



Déchetterie intercommunale

Les Pare-Balles St Hilaire du Harcouët 02 33 91 77 93

Horaires d'ouverture

Lundi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, Mercredi de 14h à 17h

Jeudi de 14h à 17h du 1er Avril au 30 Septembre

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS AINSI QUE LEUR DÉPÔT DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT À BANNIR

Interdit en tout temps : brûlage des souches et des produits de taille. Brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de plus de 7 cm de diamètre. Brûlage des végétaux issus des espaces verts des particuliers.

Autorisé du 1er novembre au 31 mars : brûlage des végétaux ligneux et semi ligneux de moins de 7 cm de diamètre à plus de 200m. d'une habitation et à plus de 100 m. des routes. Feux allumés sous surveillance constante entre le lever du jour et 16 h. (éteint au coucher du soleil).

RÈGLEMENTATION DE CERTAINES ACTIVITÉS BRUYANTES



La municipalité rappelle aux habitants de Grandparigny que les travaux de bricolage, de jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (ref: circulaires préfectorales n° 27-159 du 20/03/1997)

Ces travaux de bricolage ne peuvent être effectués que: les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Manéo

Le véhicule Manéo c'est la solution pour vos déplacements. Plaquettes d'information disponibles en mairie et sur le site de la mairie.

Navette St Hilaire

Des arrêts sur Grandparigny sont proposés sur la ligne A, les lundis et jeudis (zone commerciale, maison médicale). Cette navette est gratuite et accessible à tous, sauf aux scolaires.

Animaux en divagation

Il est rappelé aux habitants propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables. Ils s'exposent à des amendes lors de la divagation de leurs animaux sur le domaine public.

Conseil Municipal

Comptes rendus des réunions de conseil du second semestre 2017.

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donnent un avis favorable pour :**

- ◇ lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées et élaborer un nouveau règlement des cimetières sur les 4 communes déléguées (voir page 6);
- ◇ réaliser la dénomination et numérotation des voies afin d'améliorer la qualité des adresses pour tous les habitants des communes de Chèvreville, Martigny, Milly;
- ◇ participer à l'acquisition de 15 tablettes numériques destinées à l'école;
- ◇ acquérir une parcelle de 13 803 m² pour canaliser les eaux pluviales dans le bourg de la commune déléguée de Chèvreville au prix de 6 211,35 €;
- ◇ réaliser le balisage lumineux du giratoire aux abords de l'école pour un coût de 11 684 €;
- ◇ réaliser l'extension du réseau public dans le bourg de la commune déléguée de Chèvreville (afin de renforcer la visibilité des piétons) pour un montant de 11 400 €.

- **Approuvent :**

- ◇ le compte rendu technique annuel du délégataire du Service Public Eau Potable qui indique que:
 - tous les contrôles inopinés attestent bien que la qualité de l'eau est conforme aux normes de bonne qualité physico-chimique sur l'ensemble de la commune;
 - pour Parigny, le volume de consommation s'élève à 68 375 m³, le rendement primaire du réseau s'établit à 92 %. C'est un excellent taux de rendement.
 - pour Chèvreville, Martigny, Milly le volume total s'élève à 913 797 m³ (volume total pour CLEP de St Hilaire), le rendement primaire du réseau s'établit à 87%. C'est là aussi un excellent taux de rendement.

- **Décident :**

- ◇ d'apporter une aide à la rénovation des logements inoccupés depuis plus de deux ans (voir détails p 7);
- ◇ d'acquérir un véhicule électrique ZOE et acceptent le devis présenté par le garage TOUCHET GARAGE d'un montant de 15 873.96 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique (30 voix pour, 7 abstentions).

M. le maire indique que le budget eau préparé par le SDEAU 50 et la commune de Parigny a été voté par le bureau du SDEAU 50. Il s'établit ainsi: la part fixe s'élève à 70€, le m³ est maintenu à 1.30 €.

Pour Chèvreville, Martigny et Milly qui font partie du syndicat d'eau de St Hilaire, le tarif est le suivant: part fixe 70€, le m³ 1.89€.

A mi-mandat, Monsieur LOYER a souhaité que chaque maire délégué fasse un point sur la réalisation du programme projeté par les 4 équipes municipales ainsi que sur la création de la commune nouvelle.

Les trois maires délégués soulignent que la création de la commune nouvelle a permis de réaliser de nouvelles choses dont le fleurissement et les illuminations. Les investissements communs sont plus importants que s'ils avaient été réalisés avec le budget d'une commune restée seule. La mutualisation permet sur le plan administratif et sur le plan financier de faire des économies. Ils indiquent que si les travaux se voient plus à Parigny que dans les autres bourgs, les travaux de voirie réalisés dans chaque commune sont supérieurs à leur budget initial.

Ils rappellent que les habitants bénéficient de l'harmonisation des tarifs d'assainissement (commune de Milly) avec une baisse du prix de mètre cube passant de 1.55 € à 1.15 € et de la part fixe annuelle de 52 € à 30 €.

Les parents d'élèves quant à eux bénéficient de la prise en charge de la part facturée par ST HILAIRE sur le prix de la cantine des enfants domiciliés hors commune et des chèquiers loisirs.

La mutualisation du matériel et du personnel des services techniques apporte une grande satisfaction aux agents.

Notre bulletin paraît deux fois par an. Nous espérons qu'il vous est utile et qu'il répond à vos attentes. Pour le compléter nous vous proposons de vous communiquer quand cela est nécessaire des informations par courriel. Cette démarche dépend bien évidemment de votre "bon vouloir". Si vous souhaitez les recevoir, contactez-nous à l'adresse suivante: animation@grandparigny.fr.



Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
**MONT SAINT-MICHEL
NORMANDIE**



David NICOLAS
*Président
de la communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie*

Madame, Monsieur,

En ce début d'année il me semble essentiel de vous dresser un rapide bilan de l'action de notre jeune communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie... Que de chemin parcouru en moins d'un an ! Même si beaucoup reste à faire et que rien n'est jamais acquis, force est de constater que les fondations de ce vaste projet, quoiqu'encore fraîches, sont solides.

De nombreux défis se dressent toutefois devant nous, l'accompagnement du vieillissement de notre population, le développement de la mobilité, la lutte contre la désertification médicale en sont quelques exemples. Pour relever ces défis, un objectif clair doit sans cesse orienter nos décisions, celui de l'intérêt commun. Ce qui est bon pour une commune doit l'être également pour ses voisines, et inversement. L'écriture de notre projet de territoire, menée conjointement par les élus communautaires et municipaux afin de définir les grands enjeux de notre territoire pour demain et les décennies à venir, va dans ce sens.

Nous devons néanmoins garder à l'esprit la diversité de notre territoire, diversité qui en fait sa richesse. À nous, de la faire fructifier et de poursuivre le développement de son attractivité aussi bien économique, démographique, médicale ou touristique. À nous d'être les premiers ambassadeurs de notre cadre de vie. À nous de continuer à avancer ensemble !

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne année 2018 et une pleine réussite dans vos projets.



URBANISME



HABITAT



PATRIMOINE



ENVIRONNEMENT



CULTURE



MOBILITÉ



ÉCONOMIE



TOURISME



DÉVELOPPEMENT
DURABLE



ACTION
SOCIALE



DÉVELOPPEMENT
NUMÉRIQUE



PROSPECTIVE



Informations pratiques

Chéquier Loisirs

A ce jour, 110 élèves habitant Grandparigny sont venus retirer leur "Chéquier Loisir" d'une valeur de 30 €. Nous rappelons que des chéquiers sont encore disponibles à la mairie de Parigny.



Cimetières

Un règlement commun aux quatre cimetières de la commune a été élaboré.

Il est consultable sur le site de la mairie : grandparigny-50.fr/guide_pratique/cimetieres.

Une procédure de reprise de concessions abandonnées (signalées par ce panneau ci-contre) est lancée. Cette démarche consiste à rechercher d'éventuels "ayants droit". Toute personne susceptible de fournir des informations sur une concession concernée est priée de contacter la mairie.

Pacte Civil de Solidarité

A compter du 1er novembre, la procédure pour se "Pacser" ne se fait plus au tribunal d'instance mais directement en mairie ou chez un notaire (comme précédemment). Contactez la mairie de votre commune pour demander les pièces à fournir.

Prévention



Voici quelques conseils préventifs pour prévenir des divers vols, actes délictueux et incivilités quelconques :

- fermer à clé les accès aux propriétés, maisons, bâtiments, véhicules ;
- ne pas garder trop d'argent liquide et bijoux chez soi ;
- se méfier de la venue de personnes étrangères (faux agents EDF, démarcheurs etc....);
- ne pas accumuler le courrier dans les boîtes à lettres ;
- ne pas laisser un véhicule en stationnement moteur tournant, même pour quelques minutes ;
- ne pas laisser d'objets de valeur, argent, chéquier etc.... à vue dans les voitures ;
- se méfier des appels téléphoniques suspects avec des demandes de code secret de carte bancaire pour d'éventuelles vérifications par la banque ou les forces de l'ordre, les diverses propositions plus ou moins alléchantes mais qui en fait sont de véritables arnaques ;
- ne pas répondre aux messages internet douteux (bourrés de fautes d'orthographe, expression écrite anormale, etc.), il s'agit bien souvent « d'escrocs ».

Le Major Stéphane DAVID

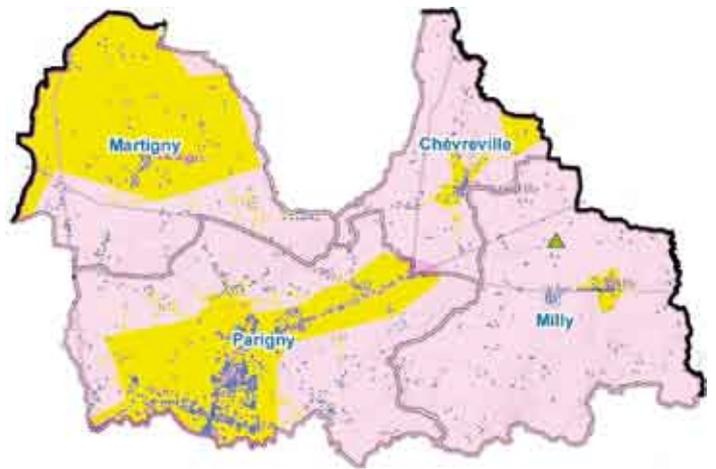
Commandant la communauté de brigades de Saint-Hilaire-du-Harcouët
Tél. 02 33 69 23 70

Accès à la fibre optique

Si votre habitation se situe dans les zones jaunes, elle peut être reliée au réseau "fibre optique". Si vous le souhaitez, contactez dès maintenant un fournisseur interne : Comcable 09 69 36 01 20, Coriolis 09 70 71 55 55, Fibre videofutur 09 70 25 26 27, K-net 09 72 35 03 50, Ozone 09 73 01 10 00, WiBox 09 87 87 00 00. Ces fournisseurs vous offriront les services suivants: accès internet, télévision, téléphone..... Comparez bien ces offres à vos besoins. Pour tout renseignement vous pouvez consulter le site :

manche-fibre.fr ou téléphoner au **02 14 16 00 08**. Les travaux de la zone 2 sont en cours.

Manche fibre vous a envoyé une lettre dans laquelle figure un code promotionnel qui vous permettra de bénéficier d'un coût de 50 € TTC pour l'accès à la fibre.



OPAH-RR

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale

juillet 2017 - juillet 2022

Pôles territoriaux de Saint-Hilaire-du-Harcouët et Mortainais

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale OPAH-RR

Dans le cadre d'une politique visant à améliorer la qualité du parc immobilier ancien, la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie met en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale. Pour une habitation principale ou un logement locatif, des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat peuvent vous être accordées ; Propriétaire d'un logement inoccupé depuis plus de deux ans, des aides de l'État, de la Communauté d'agglomération et de la commune de Grandparigny (50% de l'aide de la Communauté d'agglomération) peuvent vous être accordées.

Une permanence se tient les 1^{er} et 3^e jeudis de 9 h 30 à 12 h 30
Pôle territorial : 1 Place Delaporte à Saint-Hilaire-du-Harcouët

Bilan de la destruction de nids de frelons asiatiques dans la Manche

La commune de Grandparigny comme 368 communes de la Manche, s'est engagée dans la lutte contre le frelon asiatique auprès de la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles en prenant en charge la destruction du nid. Après un signalement en mairie, cette dernière contacte la FDGDON qui confie la destruction du nid à un spécialiste. A ce jour 1260 signalements et 1084 destructions (20 sur la commune) ont été réalisés dans la Manche.

Sur les sites : www.frelonasiatique50.fr et www.fdgdon50.com vous trouverez des pages expliquant cette lutte. Fin novembre l'ensemble des nids sera abandonné.

Information importante

les nids détruits restent en place pour que les frelons absents lors de la destruction soient eux aussi détruits à leur retour dans le nid.





Commune déléguée de Chèvreville

700 m d'enrobé pour un coût de 26 182 €

Travaux Voirie



La Herbéchère



Le Petit Saint Fresne

Commune déléguée de Martigny

Dans le cadre de la restauration des lavoirs de la commune de Grandparigny, le lavoir de Martigny a retrouvé une seconde jeunesse. De toutes récentes plantations ont achevé l'aménagement du bourg.



Aménagement du bourg



950 m d'enrobé pour un coût de 20 892 €

Voirie



La Gontraie



La Hodinière de Bas



La Couverie



La Grande Lande





Commune déléguée de Milly

Le cheminement entre les lotissements « Muguets et Le Douet Garnier » a été réalisé en septembre : bordures, enrobé et remplacement d'une buse d'évacuation des eaux pluviales. Le montant de ces travaux s'élève à 8646,10 €.



Lotissements

Cimetière



Votés en juin 2017 les travaux d'aménagement des allées ainsi que de la clôture du cimetière ont débuté le 20 novembre.

Le devis de l'entreprise TPB du Loir d'un montant de 63 488 € a été retenu par le conseil municipal.

Lavoir



Comme un des lavoirs de Parigny et celui de Martigny, le lavoir de Milly a été restauré. Le montant des travaux s'élève à 4 632,87 € HT.

1440 m d'enrobé pour un coût de 42 985 €

Voirie



La Chapronnière



Coursières

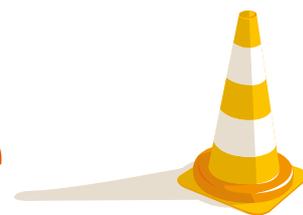


La Faisanderie



Commune déléguée de Parigny

Salle Culturelle



Les travaux d'agrandissement se poursuivent en respectant le calendrier prévu. La maçonnerie de l'extension côté Est s'achève. La charpente, la couverture, la pose des huisseries suivront. Dans la seconde moitié du mois de janvier les travaux côté Sud Est débiteront. De janvier jusqu'à la fin des travaux la salle sera fermée. La mairie a réservé les salles des communes de Chèvreville, Martigny et Milly pour permettre aux associations qui utilisent la salle de Parigny de pratiquer normalement leurs activités. Ces salles sont également à la disposition des particuliers.

Dans le cadre des travaux d'accessibilité, une rampe aux normes ainsi qu'un garde-corps ont été posés devant les classes élémentaires de CM et CE.

École

D'autres aménagements « accessibilité » suivront durant ce semestre ainsi que des équipements répondant à plus de sécurité à l'entrée de l'école.



Voirie

190 m d'enrobé pour un coût de 19 082 €



La Gare



Allée du Lavoir



Agents services techniques

M. Perrette agent technique depuis 30 ans dans les communes de Chèvreville et de Martigny est parti en retraite le 1^{er} juillet 2017. Il a été remplacé par M. Sylvain Foulard. MM. André Pigeon, Aurélien Jouenne, Florian Cahu, Sylvain Foulard et Mickaël Caruel entretiennent les espaces publics de Chèvreville, Martigny et Parigny; M. Daniel Laisné les espaces publics de Milly.



Le dernier « Emploi Avenir » du Sud Manche a été signé entre la mairie et M. Mickaël Caruel.

